

Délégués :

En exercice :.....	101
Présents :.....	77
Pouvoirs :.....	19
Votants :.....	96
Suffrages exprimés :	94
Ont voté pour :.....	94
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 18 novembre 2021

DELIBERATION N° CC/21-123

**Ressources humaines & organisations de travail
Assurance des risques statutaires - Affiliation au contrat de
groupe du Centre de Gestion de l'Eure**

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 12 novembre 2021, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1, rue Jules Ferry - 27 950 Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 18 novembre 2021 à 20h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Geneviève CAROF (BOISSET LES PREVANCHES), Anne FROMENT-PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Renée MATRINGE (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Jean-Michel DE MONICAULT (CROISY SUR EURE), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Vincent LEROY (DOUAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Xavier PUCHETA (GADENCOURT), Sarah BOUTRY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Lydie LEGROS (HECOURT), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Hervé BOURDET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Jérôme FOUCHER (LA HEUNIERE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Sylvain BIGNON (LE CORMIER), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Jessica RICHARD (LES ANDELYS), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Yves DERA EVE (MERCEY), Noureddine SGHAIER (MEREY), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN), Bernard LÉBOUCQ (MUIDS), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Lydie CASELLI (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Christian LORDI (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Dominique DESJARDINS BROSSEAU (ROUVRAY), Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Jean-Luc MAUBLANC (SAINT MARCEL), Rémi FERREIRA (SAINT MARCEL),

Thierry HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS), H el ena MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Agn es MARRE (SUZAY), Patrick JOURDAIN (TILLY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), Fran ois OUZILLEAU (VERNON), L eocadie ZINSOU (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), J er ome GRENIER (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Sylvie GRAFFIN (VERNON), Youssef SAUKRET (VERNON), Paola VANEGAS (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), David HEDOIRE (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Chantale LE GALL (VEXIN-SUR EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Annick DELOUZE (VEXIN SUR EPTE), Jean-Pierre TAULL E (VEZILLON), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Monique DELEMME (suppl eant de Claude LANDAIS - GIVERNY), Gilbert CODA (suppl eant de Lorraine FERRE - HARDENCOURT COCHEREL), Francis SAUVALLE (suppl eant de Quentin BACON - HARQUENCY), Yannick CAILLET (suppl eant de Mo ise CARON - HOULBEC COCHEREL), Bruno DUBOT (suppl eant de Michel PATEZ - LA BOISSIERE), Laurence MENTION (suppl eant de Evelyne DALON - LE PLESSIS HEBERT)

Absents :

Alain JOURDREN (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Patrick DUCROIZET (VAUX SUR EURE), Jean-Marie MBELO (VERNON), Gabriel SINO (VERNON), Paul LANNOY (VEXIN SUR EPTE)

Absents excus es :

Pouvoirs :

Michel CITHER a donn e pouvoir  a Michel ALBARO (BUEIL), Patrick LOSEILLE a donn e pouvoir  a Anne FROMENT-PROUVOST (ECOUIS), Pascal DUGUAY a donn e pouvoir  a Pascal GIMONET (FAINS), Pascal JOLLY a donn e pouvoir  a Sarah BOUTRY (GASNY), Jean-Pierre SAVARY a donn e pouvoir  a Laurent LEGAY (HEUQUEVILLE), Karine CHERENCEY a donn e pouvoir  a Herv e BOURDET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), L eopold DUSSART a donn e pouvoir  a Fr ed eric DUCH E (LES ANDELYS), Carole LEDOUX a donn e pouvoir  a Fr ed eric DUCH E (LES ANDELYS), Didier COURTAT a donn e pouvoir  a Pascal LEHONGRE (MENILLES), Michel LAGRANGE a donn e pouvoir  a Aline BERTOU (MESNIL VERCLIVES), Herv e PODRAZA a donn e pouvoir  a Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Juliette ROUILLOUX-SICRE a donn e pouvoir  a Fran ois OUZILLEAU (VERNON), Dominique MORIN a donn e pouvoir  a Johan AUVRAY (VERNON), Nicole BALMARY a donn e pouvoir  a Catherine DELALANDE (VERNON), Olivier VANBELLE a donn e pouvoir  a Youssef SAUKRET (VERNON), Christopher LENOURY a donn e pouvoir  a L eocadie ZINSOU (VERNON), Evelyne HORNAERT a donn e pouvoir  a J er ome GRENIER (VERNON), Titouan D'HERVE a donn e pouvoir  a J er ome GRENIER (VERNON), Denis AIM a donn e pouvoir  a Yves ETIENNE (VERNON)

Secr etaire de s eance : Sylvain BIGNON

Le Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances ;

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 35 alinéa I.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de de Gestion en date du 10 décembre 2020 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2020 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 24 juin 2021, autorisant le Président à signer le marché avec le candidat SOFAXIS ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

Considérant que ce contrat doit être soumis au code de la commande publique ;

Considérant que Pascal LEHONGRE et Jérôme GRENIER ne prennent pas part au vote ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025 au contrat d'assurance groupe (2022-2025) de la compagnie SOFAXIS aux conditions suivantes :

Agents concernés : titulaires et stagiaires immatriculés à la CNRACL

Risques garantis et conditions sur la base du taux de 5.75%

- ✓ Accident de travail, maladie professionnelle : taux 1.43%
- ✓ Longue maladie, longue durée : taux 3.39%
- ✓ Maternité, paternité et adoption : taux 0.78%
- ✓ Décès : taux à 0.15%

Assiette de cotisation : Traitement Brut Indiciaire + Nouvelle Bonification Indiciaire

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents contractuels en résultant, et les avenants éventuels.

Article 3 : De prendre acte que Seine Normandie Agglomération pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

Article 4 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 5 : La présente délibération sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 6 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,